

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2010
tenue sous la présidence de Mme M. SOBANEK**

Présents :	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale	
		C.	BISANTI	" "	
	M.	L.	CHEVALLAY	Conseiller municipal	
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale	
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal	
		P.-Y.	FAVARGER	" "	
		F.	FLORINETTI	" "	
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale	
		B.	HUNKELER DYLA	" "	
		A.-C.	IGLEHART-RIBAUX	" "	
	MM.	C.	LIBEREK	Conseiller municipal	
		J.	LOCHER	" "	
	M.	R.	NAGGAR	" "	
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale	
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal	
		F.	REVERDIN	" "	
		L.	RIVOIRE	" "	
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale	
		M.	SOBANEK	" "	
		M.	SOMMER	" "	
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal	
	Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale	
		H.	WYSS	" "	
	M.	F.	WALPEN	Maire	
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative	
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif	
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	M.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal	
	Mme	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale	
Public :	6 personnes				

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Aménagement du Jardin du Vallon : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 275'600.-- TTC);
 - 4.2 Réaménagement de la promenade Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 90'000.-- TTC);
 - 4.3 Aménagement du bassin fontaine de la place Colonel-Audéoud : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 193'200.-- TTC);
 - 4.4 Boulement d'anciens crédits et ouverture d'un crédit complémentaire (CHF 117'670,60) -
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal :
 - Commission Sports-secours :
 - . nouvelle dénomination
 - . attribution de la sécurité publique -
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

La Présidente ouvre la séance à 20h.30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Elle excuse Mme Martin-Achard et M. Karr.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009

- Le procès-verbal est adopté par 17 oui et 3 abstentions.

2) Communications du Bureau

La Présidente :

- fait circuler une invitation à participer à la Course pédestre des autorités "A travers le coteau" à Bernex qui aura lieu le samedi 27 mars 2010. Chacun recevra par courriel un formulaire d'inscription.
- rappelle une invitation de l'Assemblée constituante à une audition publique à Vandoeuvres le jeudi 11 février 2010 sur le thème "Les communes genevoises, quel avenir ?". Cette discussion concernant les communes va être très importante.
- signale également une deuxième invitation de l'Assemblée constituante pour une audition publique le mercredi 10 février 2010 au Centre International de Conférences de Genève sur le thème "Qu'attend la Genève internationale de son lieu d'accueil ?".

.../...

La Présidente donne lecture d'une lettre, datée 22 janvier 2010, du "Comité des pétitionnaires"/M. Claude Retchisky, Mme Sylvia Hochuli, M. Emmanuel Rey - avenue des Amazones 16 à 22 et de l'Association des locataires de l'Ensemble résidentiel de la Gradelle/Mme Danielle Nobs - chemin de la Bride 2, concernant le "vote du crédit de construction de la Maison de la Gradelle".

Madame la Présidente,

Tout d'abord, nous tenons à vous souhaiter, ainsi qu'à vos collègues du Conseil municipal, une bonne et heureuse nouvelle année.

Faisant suite à la parution dans la Feuille d'Avis Officielle du 25 novembre 2009 de la requête en autorisation de construire No DD 103217 d'une « Maison de la Gradelle », de nombreuses observations désapprouvant ce projet ont été envoyées au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Ces observations proviennent de diverses sources, c'est -à-dire non seulement de locataires, mais également de petits et grands propriétaires, certains représentés par leur avocat.

Il nous paraît important que votre Conseil soit pleinement informé du grand nombre d'observations et oppositions exprimées. Ceci démontre que l'opposition à ce projet provient en plus des pétitionnaires de tous les milieux soucieux de sauvegarder le quartier de la Gradelle.

Sur la base de ces informations, nous espérons que les membres du Conseil municipal prendront conscience de leurs responsabilités et ne voteront pas de crédit de construction pour ce projet. Il nous semble peu démocratique d'ignorer l'avis de tant de voix exprimées.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer ce courrier à l'ensemble des conseillers municipaux avant la séance de sorte qu'ils puissent prendre leur décision en pleine connaissance de cause.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien donner à cette lettre, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre parfaite considération.

La Présidente signale qu'elle a également reçu par courriel une motion du groupe Liberal dont il sera question au point 5 de l'ordre du jour.

3) Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen informe

Urbanisme

Par courrier, daté 7 décembre 2009, M. Robert Cramer, anciennement conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, nous a informés de la teneur du cahier des charges relatif à l'espace-rue "Axe de Frontenex".

Il ressort entre autres de ce courrier que la DGM a d'ores et déjà engagé une préétude portant sur le tracé d'un futur trolleybus et l'évaluation des coûts de réalisation y relatifs, selon la planification 2011-2015 actuellement à l'étude au Grand Conseil.

.../..

Cette infrastructure de transport collectif fera l'objet d'une procédure normalisée impliquant l'établissement d'une clé de répartition des coûts entre les autorités cantonales et communales et les TPG.

La procédure relative au recours de la commune contre les arrêtés du 25 juin 2008 portant sur la mise à l'inventaire des bâtiments sis 8 et 10bis chemin de Grange-Canal est toujours en cours. Le Conseil administratif a toutefois décidé de ne pas formuler de requête complémentaire auprès du tribunal.

Par ailleurs, le Conseil administratif examine activement la problématique du cheminement le long de la voie ferrée jouxtant le PLQ dit Pré-Babel dans le cadre des futurs travaux liés au projet CEVA. A cet égard, l'éventuelle suppression de ce cheminement piétonnier a fait l'objet d'un courrier adressé à la direction de projet CEVA afin que cette dernière établisse un projet de cheminement alternatif.

Concernant les autorisations de construire DD 102210 à 102215, le Conseil administratif a pris acte des divergences constatées entre les autorisations d'abattage d'arbres délivrées et le PLQ des Hauts-de-Malagnou. Il a toutefois décidé de ne pas s'immiscer plus avant dans le processus en cours.

Personnel et Ressources humaines

Le Conseil administratif a décidé de répondre favorablement à la demande de M. Christian Metraux, concierge de la piscine du Belvédère, lequel a souhaité faire valoir ses droits à une retraite anticipée au 14 mars 2010.

Le Conseil administratif a également pris connaissance d'un courrier daté du 14 janvier 2010 de Mme Monique Bachmann, concierge de l'école de Conches, laquelle a fait valoir son droit à la retraite au 30 avril 2010.

En conséquence, des annonces d'ouverture de postes relatives à ces conciergeries ont été publiées dans la FAO, la Tribune de Genève, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Le Conseil administratif a décidé de nommer Mme Jannick Pittet, officier d'état civil auprès de l'arrondissement Chêne-Bougeries-Voiron, en qualité de fonctionnaire à titre définitif conformément à l'article 9 du statut du personnel.

Concernant les salaires 2010 du personnel communal et suite à la publication par l'Office cantonal de la statistique de l'indice des prix à la consommation sur l'ensemble de l'année 2009, lequel s'est soldé par un résultat positif de 0,5%, le Conseil administratif a décidé de compenser intégralement ce renchérissement.

Arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries-Voiron

Le Conseil administratif a décidé de modifier l'horaire d'ouverture des bureaux de l'arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries-Voiron, comme suit : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h.30 à 12h.00 et de 13h.30 à 16h.30 – mardi en horaire continu de 8h.00 à 16h.00.

La Présidente remercie M. Walpen et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Petite enfance-jeunesse

Un mandat a formellement été donné à l'étude Fontanet et associés concernant les recherches juridiques et les rédactions et modifications de la convention de collaboration, des contrats de prestations et du cahier des charges du(de la) délégué(e) intercommunal(e) dans le domaine de la petite enfance; ceci pour un montant d'environ CHF 15'000.-- HT. Un tiers de ce montant sera donc prélevé sur le budget de fonctionnement communal.

Concernant la problématique de l'accueil familial à la journée, Chêne-Bougeries a accueilli le 13 janvier une séance ad hoc des magistrats Arve & Lac. Il est entre autres ressorti de cette séance que les communes ne sont pas prêtes à adopter ce type de contrat-cadre quand bien même elles relèvent que le statut des familles d'accueil doit être amélioré. Par ailleurs, la question des APG demeure problématique. En outre, 80% des familles d'accueil Arve et Lac, dépendant de la structure de coordination Koala, ne souhaiteraient pas entrer dans le contrat-cadre vu l'abolition, dès le 1^{er} janvier 2011, de la défiscalisation de leurs revenus **mensuels** à concurrence de CHF 2'000.-- pratiquée à ce jour.

Concernant la crèche des Trois-Chêne, un versement d'un montant de CHF 339'942.-- est attendu de la commune de Chêne-Bourg, suite au décompte final des subventions 2008 accordées à l'association par les 2 communes concernées.

Concernant l'état d'avancement du projet dit du "Nouveau Prieuré", Mme Grandjean-Kyburz rappelle que le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 2 avril 2009, une participation d'un montant de CHF 105'300.-- aux frais d'élaboration du PLQ. Ce calcul avait été établi sur la base d'une proposition du BCAS consistant à mettre en place un droit de superficie sur la parcelle N° 3159, parcelle sur laquelle la ville de Chêne-Bougeries est appelée à construire une crèche de 60 à 65 places.

Tenant compte d'une ventilation préliminaire des surfaces et des cubes de l'ensemble du projet concernant les différents partenaires impliqués, à savoir le BCAS, la Fondation Clair Bois et la ville de Chêne-Bougeries, il a été établi dans le cadre des travaux conduits par un comité de pilotage ad hoc que le futur taux PPE qui nous concerne s'établirait à environ 4,1%. C'est dans ce cadre-là qu'une ventilation des honoraires pour les différentes phases SIA a été établie.

Le BCAS nous a remis 3 projets d'actes à valider d'ici la fin mars 2010. Ces derniers concernent une promesse d'achat/vente, la constitution d'un droit de superficie en faveur du BCAS ainsi que la mise en PPE.

Sans entrer aujourd'hui dans une présentation approfondie de ces 3 projets d'actes, il peut être indiqué que ces derniers ne font plus aucune mention d'un quelconque droit de réméré et qu'à notre demande, une nouvelle formulation a été introduite concernant le calcul de la valeur des lots après 50 ans, ainsi qu'une nouvelle formulation concernant la garantie du paiement de la rente de superficie.

Par ailleurs, la clause pénale en cas de dédite a été réduite à 10%. Des précisions ont également été apportées concernant l'affectation des bâtiments, lesquels devraient en cas de location ou de vente par la ville de Chêne-Bougeries demeurer compatibles avec le projet institutionnel du Nouveau Prieuré.

En marge de ces considérations d'ordre juridique, il convient surtout de garder à l'esprit que la superficie de tous les lots sera examinée à nouveau par un géomètre, ceci sur la base des plans définitifs établis par le bureau d'architectes mandataire. Ces plans, à savoir ceux de la future crèche pour ce qui nous concerne, ont fait l'objet d'un premier examen par Mme Marie-Françoise De Tassigny, jeune retraitée de la ville de Genève, anciennement cheffe de la délégation de la petite enfance.

Nous avons donc donné mandat à Mme De Tassigny afin de nous assister dans le cadre du processus en cours, ainsi que pour ce qui concerne l'élaboration d'une étude relative aux besoins en matière d'accueil, au sens large de la petite enfance, d'enfants dont les parents sont domiciliés ou travaillent sur le territoire communal.

Ainsi, un questionnaire sera envoyé aux parents concernés en début de semaine prochaine. Les réponses sont attendues pour la fin février.

Mme Grandjean-Kyburz informe ensuite

Maison de la Gradelle

Suite à la séance des commissions Bâtiments-constructions et Finances du 16 décembre 2009 concernant le projet de la "Maison de la Gradelle", le Conseil administratif a décidé de solliciter, le moment venu, 2 crédits d'investissement : l'un relatif à la rénovation du bâtiment abritant la garderie "Le petit Manège", l'autre concernant la construction de la maison en tant que telle. Les futurs utilisateurs ont été contactés à nouveau pour validation du programme de construction et d'occupation des locaux. On a pu se rendre compte que l'architecte avait effectivement conçu un petit bijou et qu'il fallait absolument revisiter les standards de construction, selon les besoins et les demandes des utilisateurs qui, eux, souhaitent quelque chose de fonctionnel, avec un nettoyage facile, etc. En ce qui concerne Le Petit Manège, nous avons également demandé à Mme De Tassigny de revoir les plans concernant la rénovation. Une visite est prévue sur place le 17 février.

Affaires sociales

La subvention cantonale 2009 accordée aux 3 communes chênoises en tant que participation aux frais d'acquisition de mobilier et d'équipements pour les locaux du CASS, situés 136 chemin De-La-Montagne, s'est élevée à CHF 102'210.--.

Concernant ces mêmes locaux mis à disposition de l'Hospice général, de la FSASD ainsi que des collaborateurs et collaboratrices de l'Action Trois-Chêne pour l'emploi, Mme Christine Brennenstühl, directrice adjointe à la direction générale du réseau de soins (DGRS), nous a transmis un devis concernant le coût des travaux relatifs à une transformation légère des locaux. Ce dernier d'élèverait à CHF 103'600--. Un devis détaillé a été demandé à la DGRS puis un devis comparatif sera établi par le service technique et transmis aux deux autres communes chênoises pour décision.

Concernant plus particulièrement l'Action Trois-Chêne pour l'emploi, il convient de signaler que les frais de personnel 2009 relatifs à l'antenne, facturés à la ville de Chêne-Bougeries par l'Hospice général, se sont élevés à CHF 12'126--, soit une quote-part fixée à 10% de la masse salariale totale.

Une convention sera prochainement proposée aux communes de Chêne-Bourg et Thônex afin de régler les diverses modalités relatives à la gestion des contrats de droit

.../...

privé établis en faveur de Mme Catherine Gailliard Pignolo et de M. Antoine Paulian, collaborateurs engagés directement par les communes chênoises au sein de l'antenne. A cet égard, les deux collaboratrices mises à disposition par l'Hospice général conserveront leur contrat de travail auprès de cette institution, et non pas un contrat de droit privé comme initialement demandé par ces dernières.

Affaires humanitaires

Lors de sa séance du 15 décembre, la commission Affaires sociales-prévention a décidé d'octroyer, comme à l'accoutumée, des subventions en faveur de diverses organisations et associations actives en Haïti.

Suite au récent séisme ayant provoqué un nombre énorme de victimes dans le pays, le Conseil administratif a proposé d'octroyer des fonds supplémentaires, prélevés sur le Fonds d'aide en cas de catastrophe, aux 5 associations ordinairement soutenues dans le cadre du budget de fonctionnement communal, ceci à réception de projets concrets, soit dans le domaine de l'urgence, soit dans le domaine de la reconstruction, et pour autant que ces organisations ou associations puissent démontrer leur capacité opérationnelle sur le terrain.

Ainsi, le Conseil administratif a décidé d'octroyer une somme de CHF 10'000.-- à l'association Haïti Cosmos, afin d'apporter une aide d'urgence en matière de désinfection de l'eau (recours à des unités mobiles de chloration). Le Conseil administratif a également décidé de soutenir à hauteur de CHF 5'000.-- chacune, l'association de l'Avenir, dirigée par Mme Danielle Oppiger, ainsi que l'association des Amis de l'orphelinat Manassé d'Haïti. Notons encore que la salle communale Jean-Jacques Gautier sera mise à disposition, à titre gracieux, de l'association Haïti Cosmos, ainsi que d'autres associations, lesquelles organiseront une cérémonie de recueillement en souvenir des défunt et des disparus, en date du 21 février.

Aînés

Le Conseil administratif a décidé d'offrir aux aînés de la commune un spectacle intitulé "Bobines" de M. Etienne Privat. Cette représentation aura lieu le 9 mars, à 15h.00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Ce spectacle convivial est conçu comme un échange autour d'un choix de chansons issues de films français réalisés entre 1936 à 1962 (de Fernandel à Jeanne Moreau, de Bourvil à Trenet, d'Arletty à Montand, de Michel Simon à Ray Ventura, dans des films de Duvivier, Renoir, Boyer, Carné, Clouzot et Truffaut). A la fois tour de chant et exposé, ce voyage chronologique alterne un trio musical, des images d'archives tirées de ces films, une brassée d'anecdotes et de détails historiques.

Prochaines manifestations culturelles

La dernière création du Théâtrochamp, "**L'Oiseau du Matin**", se jouera à la salle communale, du 5 au 14 février 2010. Le spectacle se veut tout public et s'adresse aux enfants dès 5 ans.

Par ailleurs, en échange d'une mise à disposition gratuite de la salle, Théâtrochamp nous a remis 200 billets d'invitation, pour distribution aux habitants. Je vous rappelle que vous pouvez en bénéficier. Il vous suffit de passer les prendre à la mairie ou de téléphoner et nous vous les adresserons par courrier.

.../...

Le Conseil administratif a décidé d'offrir une représentation scolaire à tous les élèves de Chêne-Bougeries, dans la mesure des places encore disponibles, le thème de la pièce traitant d'éologie, de respect de la nature et des droits de l'enfant.

Théâtrochamp va offrir un arbre aux communes partenaires.

La prochaine **Conférence Jean-Jacques Gautier**, mardi 23 février, à 20h.30, sera consacrée à l'Islam et sera donnée par Mme Mallory Schneuwly Purdie, docteur en sociologie des religions, éminente spécialiste de la religion musulmane. Son titre "L'Islam et les musulmans de Suisse". Ce thème d'actualité devrait à nouveau attirer un public nombreux.

Puis mercredi 10 mars, M. Roland Campiche, Docteur et professeur de sociologie des religions à l'Université de Lausanne, directeur honoraire de l'Observatoire des religions en Suisse, nous parlera de l'évolution de la religion, sous le titre "La religion n'est plus ce qu'elle était".

Responsabilités citoyennes

Ce matin, dans cette même salle du Conseil municipal, dans le cadre des journées "Responsabilités citoyennes", nous avons reçu les classes de 6P de la commune, sous la présidence de Mme Sobanek, et en présence de M. François Bullat, consultant au Département de l'instruction publique. Il a été répondu aux questions préparées par les classes. Une des classes n'avait rien préparé, ce qui était fort dommage. Les élèves se sont familiarisés, nous l'espérons, avec les rouages politiques de la commune.

Au nom du groupe "Responsabilités citoyennes", je tiens à remercier les conseillers municipaux qui ont donné de leur temps pour recevoir ces classes.

La Présidente remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann informe

Compagnie des sapeurs-pompiers 21

Sur proposition du commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers 21, le Conseil administratif a accepté les nominations suivantes :

- au grade de caporal, Mme France Rioux, incorporée dans la compagnie le 15 février 2005,
- au grade de caporal, Mme Nathalie Jaudouin, incorporée dans la compagnie le 1^{er} juin 2003,
- au grade de fourrier, M. Yves Cochard, incorporé dans la compagnie le 1^{er} août 1986,
- au grade de caporal, M. Florian Gross, incorporé dans la compagnie le 15 février 2005.

Le Conseil administratif a également accepté la candidature de Mme Lissa Giacometti, née le 4 octobre 1991, domiciliée 25 chemin Plein-Sud, 1226 Thônex, ceci avec effet au 1^{er} février 2010.

Sur proposition toujours du commandant de la compagnie, le Conseil administratif a accepté la démission du sergent Daniel Trott, admis dans la compagnie le 1^{er} septembre 2006, ceci avec effet rétroactif au 31 décembre 2009.

.../...

Service de police municipale

Le Conseil administratif envisage d'équiper les agents de police municipale d'un bâton dit tactique, ceci conformément aux recommandations en la matière de la commission de sécurité de l'ACG et ceci pour autant que les agents suivent les cours de formation relatifs à l'utilisation de ce nouveau matériel.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, conformément aux dispositions contenues à l'article 4 du règlement d'application de la loi sur la police municipale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, de nommer

- M. Xavier Mottier, au rang d'appointé,
- M. Guy Jacot-Descombes, au rang de sergent,
- M. Jean-Marie Rizzi, au rang de sergent-major.

Environnement

Le contrat concernant la collecte et l'acheminement des déchets vers des centres de traitement et de valorisation agréés entre Transvoirie SA et la ville de Chêne-Bougeries a été signé le 2 courant.

Un projet de règlement instaurant des mesures incitatives permettant le renouvellement des chênes a été transmis pour examen aux membres de la commission Mobilités-nature-environnement lors de la séance du mardi 2 février.

Lors de cette même séance a également été transmis un avant-projet de règlement concernant la gestion des déchets.

Circulation

La mise en œuvre de mesures d'aménagement en matière de modération de trafic au chemin Dupuy, dont le montant des travaux est estimé à CHF 70'000.-- environ, a fait l'objet d'une information aux membres de la commission Mobilités-nature-environnement toujours lors de la séance du 2 courant.

Nature

Une expertise des arbres situés en bordure de la parcelle N° 1154 (Ecole Moser) a conduit à la nécessité d'entreprendre des travaux d'élagage et d'entretien pour un montant devisé à CHF 23'110.-- TTC. Cette somme sera prélevée sur le budget de fonctionnement communal sous rubrique 33.0300.314.03.

M. Favarger demande des précisions sur les "bâtons" destinés aux policiers municipaux.

M. Biedermann indique que ce ne sont pas des matraques **mais des bâtons tactiques !**

La Présidente remercie M. Biedermann, et passe au point suivant de l'ordre du jour.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Aménagement du Jardin du Vallon : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 275'600.-- TTC)

La Présidente passe la parole à M. Karr, président de la commission Mobilités-nature-environnement. Celui-ci étant absent, elle demande à un membre de la commission de s'exprimer.

M. Favarger indique que le document qui a été remis à la commission explique relativement bien ce projet d'aménagement. Il s'agit d'une revalorisation de la parcelle se trouvant entre la villa Sismondi et le bâtiment situé 8bis route du Vallon, lequel fait actuellement l'objet de travaux de rénovation. Un chêne bicentenaire sera conservé à des fins didactiques pour les enfants. Il est également question de créer un cheminement (sorte de plancher surélevé) pour pouvoir circuler autour du biotope qui est projeté à cet endroit. Ce dernier sera coordonné avec celui existant déjà au fond du parc Stagni. Un carré sera développé pour pouvoir mieux visualiser, à l'aide de panneaux explicatifs, certaines espèces de légumes oubliés. Le projet a été préavisé favorablement à l'unanimité par la commission.

La Présidente passe la parole à M. Fassbind, président ad intérim de la commission Finances.

M. Fassbind indique que ce projet a été examiné en commission Finances dans sa séance du 16 décembre 2009. Ses membres ont reçu des explications de M. Karr qui sont les mêmes que celles que M. Favarger vient de donner. Le projet a été préavisé favorablement par 7 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann n'a pas grand-chose à ajouter puisque ce projet a été préavisé à l'unanimité dans les deux commissions concernées. Il dirait que ce parcours didactique constitue sans doute une première. La commune s'est approchée d'un paysagiste, à savoir la société La Touche Verte; de Pro Specia Rara, soit l'Association suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux; de M. Gérald Meylan, docteur en sciences et anciennement directeur de l'école de Lullier et de M. Lézart, secrétaire de la section Pro Natura. Des vignes dites en "hautin" ou "hutin" seront replantées le long du mur bordant le chemin d'accès à la mairie.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen formule une observation de nature financière. Les membres de la commission Finances ont reçu avec le dernier procès-verbal un document indiquant les délais d'amortissement à observer. Ils auront pu remarquer que cet amortissement correspond à ce qui est prévu, à savoir 20 ans, soit 5% par an, pour des réalisations telles que les aménagements de parcelles.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

AMENAGEMENT DU JARDIN DU VALLON : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 275'600.-- TTC)

Vu les articles 30, lettres e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-nature-environnement lors de sa séance du 1^{er} décembre 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 16 décembre 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 275'600.--TTC pour couvrir les travaux d'aménagement du Jardin du Vallon;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 275'600.-- TTC au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 33.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2030.

4.2 Réaménagement de la promenade Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 90'000.-- TTC)

La Présidente demande à nouveau à un membre de la commission Mobilités-nature-environnement de prendre la parole, en l'absence de M. Karr, président de ladite commission.

Personne ne souhaite s'exprimer.

La Présidente passe la parole à M. Fassbind, président ad intérim de la commission Finances.

M. Fassbind indique que la commission Finances, dans sa séance du 16 décembre 2009, a préavisé ce crédit à l'unanimité.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann rappelle qu'il s'agit d'une parcelle cédée par la famille Gautier. Cette dernière est parallèle au chemin privé qui rejoint le chemin du Vallon à la Seymaz. Un aménagement a récemment été réalisé par le canton de Genève dans le cadre de la renaturation de la Seymaz entre la rue de Chêne-Bougeries et le pont situé en aval. La commune a pour sa part prévu de réaménager la parcelle qui lui appartient, de la réarboriser et d'y placer des bancs. Par ailleurs, la famille Gautier a accepté un déplacement du portail d'entrée de sa propriété, lequel entrave l'accès à la parcelle communale voisine. Le montant de CHF 90'000.-- représente donc le coût d'aménagement de cette parcelle ainsi que sa réhabilitation pour la rendre agréable à la promenade.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen n'a pas de commentaires particuliers à formuler.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**REAMENAGEMENT DE LA PROMENADE GAUTIER : VOTE DU
CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 90'000.-- TTC)**

Vu les articles 30, lettres e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-nature-environnement lors de sa séance du 1^{er} décembre 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 16 décembre 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 90'000.-- TTC pour couvrir les travaux de réaménagement de la promenade Gautier;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 90'000.-- TTC au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 33.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2030.

4.3 Aménagement du bassin fontaine de la place Colonel-Audéoud : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 193'200.-- TTC)

La Présidente passe la parole à Mme Othenin-Girard, présidente de la commission Culture.

Mme Othenin Girard souligne que la commission Culture, avec l'aide de Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative en charge du dossier, a organisé un concours pour animer le bassin fontaine de la place Colonel-Audéoud, concours auquel les communiers ont participé. Cet embellissement de la place et de la fontaine existante, qui sera animée en eau et en lumière, s'inscrit dans la prolongation de la réalisation de la fontaine du Bicentenaire. Cette réalisation permettra de pérenniser cette place et de renoncer aux changements réguliers de sculptures, pas toujours bien choisies, installées par la société Visarte avec laquelle la commune était liée par contrat entre 2006 et 2008. Mme Othenin-Girard encourage les membres du Conseil à voter la dépense qui a été acceptée à l'unanimité par la commission Culture.

La Présidente passe la parole à M. Fassbind, président ad intérim de la commission Finances.

M. Fassbind indique que ce projet a été examiné par la commission Finances lors de sa séance du 11 janvier 2010. Le résultat du vote a été de 4 voix pour et 2 abstentions.

La Présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz n'a rien à ajouter.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen tient à s'assurer que personne ne se méprendra sur le sens de son intervention, mais il profite de cette occasion et de la belle unanimité lors des votes en commissions –tout en espérant que cela va continuer ainsi– pour rappeler que lorsque le Conseil municipal se prononce sur ce genre de dépense et qu'il intervient pour indiquer qu'il y aura un amortissement en dix ans ou vingt ans, cela signifie que tout ce qui sera voté ce soir va coûter CHF 40'000.-- pendant les dix prochaines années, puis CHF 20'000.-- pendant les dix années suivantes. Il est donc très heureux des décisions qui seront prises, mais il faut aussi avoir conscience que ce faisant, c'est aussi l'avenir de la commune que l'on engage.

.../...

La Présidente ouvre la discussion.

M. Spinelli a entendu parler de CHF 40'000.-- pendant 10 ans.

M. Walpen confirme que pendant les dix prochaines années, ce sera bel et bien ce montant, puis CHF 20'000.-- pendant les dix années suivantes. Il s'agit du total annuel de l'amortissement des trois projets soumis au vote ce soir.

M. Spinelli indique qu'il a participé à la procédure de sélection en tant que membre du jury. Il tient à dire que cette dernière a été exemplaire dans la mesure où il y a eu un concours, alors que rien ne l'imposait. Ce concours a été lancé afin d'obtenir le maximum d'idées et les résultats ont été de qualité. Le jury a mis sur la table trois bons projets et on peut dire que c'est une première à Chêne-Bougeries. M. Spinelli n'a pas entendu dire qu'une procédure de participation de la population ait souvent eu lieu ailleurs, non pas simplement à titre consultatif mais avec la possibilité de prendre une véritable décision collective.

La population a très largement soutenu le premier choix du jury et M. Spinelli n'a pas de doute que si le budget est voté, la fontaine sera appréciée. En ce qui concerne le coût, certains ont encore à travers la gorge le montant de CHF 1.2 million déjà dépensé pour l'aménagement de la place et il peut comprendre un certain agacement à mettre encore de l'argent dans cette place. Néanmoins, il pense que CHF 150'000.-- pour une fontaine, c'est peu. D'ailleurs, ce n'est possible que parce que l'infrastructure technique est existante et réutilisée. D'autre part, il ne faut pas non plus se leurrer. Ce ne sera probablement jamais, et en tout cas pas dans un avenir proche, une place très agréable à vivre. Elle est notamment très bruyante. Par contre, elle est souvent empruntée par les passants et mise en valeur lors des différentes manifestations communales. M. Spinelli pense qu'il s'agit alors d'un argument purement esthétique, on peut aimer ou non le projet proposé, mais la place mérite quand même ce point final qui va lui donner de la valeur. Un autre élément est d'ordre social, ce sont les jeux d'eau qui auront vocation d'animer cette place et c'est quelque chose de très positif. Il encourage donc à soutenir ce projet.

Mme Tiercy annonce au préalable que chacun pourra voir que la démocratie est aussi une vraie histoire parce qu'elle va essayer de prêcher le contraire. Il y a quelques années de cela, elle a fait partie de la commission ad hoc qui avait été mise en place pour répondre à une motion du groupe Socialiste demandant d'aménager la place Colonel-Audéoud afin de marquer la fête du Bicentenaire de la commune. Elle doit dire qu'elle a toujours été sidérée de voir que cette place, dont l'aménagement a déjà coûté CHF 1.2 million, n'a jamais été inaugurée, ni présentée aux communiers. Elle ne peut donc que s'opposer au projet présenté, même si la procédure a été très enthousiasmante. Probablement que l'œuvre proposée est très belle, très esthétique, mais chacun peut au fond en penser ce qu'il veut. Par contre, la place ne fera jamais office de centre du village. C'est une place près de laquelle des voitures passent toute la journée et elle ne mérite pas à son avis qu'on continue à vouloir l'embellir. Pour Mme Tiercy, c'est vouloir dépenser de l'argent de façon inappropriée. Donc, elle votera contre ce crédit.

.../...

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'elle a également fait partie de cette commission ad hoc qui s'est réunie cinq fois préalablement au vote du Conseil municipal qui s'était prononcé en faveur d'un crédit d'étude, puis d'un crédit d'investissement de CHF 1.1 million. Or, le projet, tel qu'il avait été conçu par le mandataire désigné, avait fait l'objet d'un préavis défavorable de la part de la CMNS. Le diamètre de la fontaine avait dû être diminué, la margelle abaissée et les injonctions de la CMNS ont donc obligé à revisiter les plans initiaux. Les travaux ont été terminés en 2005 et l'inauguration officielle de cette esplanade aurait dû avoir lieu le 21 mai 2005, dans le cadre de la Fête du Renouveau. Cependant, cette proposition du Conseil administratif avait été rejetée par son comité. Puis, il y a eu des vernissages lors de chaque installation d'œuvres dans le bassin fontaine (il y en a eu six). Mme Grandjean-Kyburz souhaiterait que les conseillers municipaux se rendent sur les lieux. Ils verraient que tous les jours, les enfants des crèches ou jardins d'enfants notamment viennent y jouer.

Mme Bisanti fait partie de la commission Culture et elle a voté favorablement le préavis, parce qu'elle estime que cette place vaut la peine d'avoir une belle fontaine qu'on voit de loin. Il y aura un jet d'eau coloré et on pourra peut-être faire une grande fête, le moment venu, à cet endroit, sachant aussi qu'il y aura encore d'autres aménagements à entreprendre.

Mme Tiercy rebondit sur cette dernière remarque car c'est justement contre cela qu'elle s'élève. Elle pense qu'il devrait y avoir une fin et que cette place ne constituera jamais le centre du village. C'est une place qui n'est pas attractive, qui ne le sera jamais en raison des voitures qui passent à proximité.

M. Favarger souhaite dire un mot concernant la visibilité de l'installation prévue. En effet, il y a autour de cette place énormément de passage, le tram y circule toutes les trois minutes, les gens vont donc avoir l'œuvre proposée devant les yeux. Ce sera donc une carte de visite de la commune.

M. Naggar entend parler de trafic, mais il y en a encore plus près de la place Favre. A la place Colonel-Audéoud, il y a des enfants, une petite fontaine, c'est une place qui vit. Il y a plus de trafic autour de la place de l'Etoile à Paris, cela n'empêche pas qu'elle soit très jolie et on ne l'a pas construite en un jour. Si on laisse une place vide, personne n'y vient. Là, on essaie de la faire vivre et il pense que ce n'est pas fini. Il faudra effectivement dépenser encore un peu d'argent pour faire vivre encore plus cette place.

Mme Othenin-Girard signale qu'en été, il y a énormément d'enfants qui viennent jouer autour de l'eau. Lorsqu'on habite dans des quartiers bruyants, on joue dans des endroits qui ne sont pas toujours très tranquilles.

M. Fassbind souhaite faire le lien avec les autres crédits votés par le Conseil municipal qui, finalement, encadrent cette place. Donc, pour obtenir une certaine cohérence dans le cheminement entre la Seymaz et le parc Stagni, il est important de ne pas laisser cette place de côté. Il convient d'avoir une démarche concernant toutes les parties de cette zone de détente qui est magnifique.

.../...

Mme Sommer estime que s'il faut choisir entre une place qui n'offre rien du tout et une place qui aura par la suite une belle œuvre d'art, le choix est vite fait, d'autant plus que cette place peut être vue de partout par les gens qui traversent la commune en tram et en voiture. Cela peut également être le début de quelque chose de plus grand.

Mme Bauduccio-Deluc pense qu'il y a là aussi un marché et l'aménagement va apporter un petit plus. Les gens viendront voir et en même temps faire leur marché et peut-être que cela créera d'autres dynamiques.

M. Spinelli ne va rien changer à sa position initiale, mais on ne peut pas dire qu'il existe à cet endroit un no man's land qu'on laisse pourrir depuis trente ans et que tout à coup on décide d'entreprendre des travaux. Un montant de CHF 1.2 million a déjà été investi et, avec le crédit demandé, on met un point d'orgue à un aménagement qu'il espère être final. Auparavant, on avait fait de cette place quelque chose de non pérenne, avec des œuvres plutôt hermétiques. L'idée est d'avoir quelque chose qui dure de nombreuses années.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

AMENAGEMENT DU BASSIN FONTAINE DE LA PLACE COLONEL-AUDEOUD : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 193'200.-- TTC)

Vu les articles 30, lettres e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par la commission Culture lors de sa séance du 17 décembre 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 4 voix pour et 2 abstentions par la commission Finances lors de sa séance du 11 janvier 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 193'200.--TTC pour couvrir les travaux d'aménagement du bassin fontaine sis place Colonel-Audéoud;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 193'200.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.00.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2020.

4.4 Bouclement d'anciens crédits et ouverture d'un crédit complémentaire (CHF 117'670,60)

La Présidente passe la parole à M. Fassbind, président ad intérim de la commission Finances.

M. Fassbind annonce que la commission Finances du 11 janvier 2010 a examiné ces boulements. Elle a eu l'occasion de poser toutes les questions à M. Walpen en charge du dicastère des finances et elle recommande, par 5 voix pour et 1 abstention, d'approuver ce bouclement d'anciens crédits et l'ouverture d'un crédit complémentaire.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen souhaite surtout s'exprimer à l'attention des non financiers afin que les choses soient claires. Le premier élément de ce dossier est le rapport sur la vérification des comptes de l'exercice 2008. Il est dit, à la page 27 dudit rapport, que "*lors du bouclement des comptes de l'exercice 2007, certains crédits d'engagement avaient été considérés trop rapidement comme terminés, alors que des factures sont parvenues en 2008. Par ailleurs, un crédit qui avait été terminé avant 2007 se trouve dans la même situation. Pour cette raison, des reclassements entre anciens investissements, crédits terminés et crédits en cours, ont été effectuées*". On rappelle plus loin que pratiquement à la même date, la Cour des comptes faisait l'examen de bouclement d'un crédit relatif au Restaurant du parc des Eaux-Vives. A cette occasion, la Cour des comptes a formulé deux observations que le Service de surveillance des communes a reprises et a communiquées à l'ensemble des communes. Ces deux observations sont les suivantes :

- On rappelle en premier lieu aux communes que, selon l'art. 35, al. 1, du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, "*Un crédit d'engagement doit être bouclé immédiatement après l'achèvement d'un projet*". Donc, pour éviter de recevoir encore des factures après le bouclement d'un crédit, il conviendrait plutôt d'attendre pour être certain de pouvoir boucler ce dernier.
- La deuxième remarque a été faite pas le Service de surveillance des communes. Il s'agissait de rappeler l'art. 33 de ce même règlement : "*Lorsqu'un crédit d'engagement est insuffisant, un crédit complémentaire doit, en principe, être demandé avant de pouvoir engager des dépenses supplémentaires. Selon les circonstances et l'importance du crédit, une information peut être faite au Conseil municipal ou à la commission concernée. Dans ce cas, une demande de crédit complémentaire est présentée au moment du bouclement du crédit d'engagement.*"

Partant de là, il est apparu qu'il y avait à Chêne-Bougeries deux groupes de crédits qui devaient être examinés.

Le premier groupe est celui des crédits qui datent d'avant l'année 2005 et qui comporte quatre crédits. Le premier de ces quatre crédits est celui relatif au plan général d'évacuation des eaux. Ce crédit ne peut pas être bouclé parce qu'il n'est pas encore terminé. A ce jour, il y a encore un solde de CHF 174'000.-- sur un crédit de CHF 386'000.--. Il n'y a donc pas de souci à avoir. Le deuxième crédit de CHF 480'000.-- est celui relatif aux aménagements routiers de Grange-Canal, voté en 2002. Ce budget n'a pas été bouclé, alors qu'il aurait dû l'être. Il présente un solde de CHF 88'000.--. Là non plus, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Le troisième crédit, voté en 2001, est celui destiné aux travaux de l'école de la Gradelle pour un montant de CHF 2'275'000.--. Au total, la commune a dépensé CHF 1'800'000.--. La raison de ne pas boucler ce crédit est que la commune est en litige pour des travaux de peinture et de ce fait, elle pourrait être astreinte de payer quelque chose. Le quatrième crédit concerne la réfection des chemins De-La-Montagne/Grange-Falquet pour CHF 141'000.--. Seul un montant de CHF 121'000.-- a été dépensé. Il reste donc pratiquement CHF 20'000.--. Par conséquent, ce crédit doit être bouclé.

Le second groupe de crédits à examiner regroupe les crédits qui ont été votés après 2005 et présentant des dépassements. Le premier concerne le collecteur du chemin Dupuy. Sur un montant voté de CHF 87'000.--, le dépassement s'élève à CHF 6'200.--. M. Biedermann pourra donner, le cas échéant, des explications. Le deuxième crédit concerne les mesures d'aménagement du trafic au chemin des Fourches. Le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 87'000.--, le dépassement est de CHF 45'000.--. Puis, il y a un crédit qu'il est nécessaire de laisser "ouvert", ce sont les investissements 2004 du Centre sportif. Cela est dû au fait qu'un examen doit être fait avec les deux autres communes, afin de s'assurer que toutes les factures ont bien été divisées par trois et que chaque commune a payé sa part. Il faudra donc revenir devant le Conseil municipal, le moment venu, pour ce crédit. Ensuite, il y a le crédit pour la réfection du chemin Naville. Le montant voté de CHF 223'000.-- a connu un dépassement de CHF 107'000.--. Un autre crédit, voté en 2006, était celui destiné au remplacement des jeux des écoles de Chêne-Bougeries et du chemin De-La-Montagne qui a entraîné un dépassement de CHF 1'383,95. Enfin le dernier crédit était destiné à l'achat de la parcelle N° 439 (23, rue de Chêne-Bougeries). Le crédit voté était de CHF 140'000.--, mais il a été dépassé de CHF 6'850.-- parce que le Conseil d'Etat, en prenant l'arrêté approuvant la délibération du Conseil municipal, a estimé que cet achat ne devait pas figurer au patrimoine administratif communal mais au patrimoine financier. Or, un objet figurant au patrimoine financier est soumis au droit d'impôts.

Ce soir, le Conseil administratif souhaite boucler ces divers crédits et obtenir un crédit complémentaire global concernant tous les autres crédits en dépassement. Cela avec la nuance que l'amortissement se fera selon les normes de chacun des crédits concernés, c'est-à-dire que la part qui concerne un crédit amorti sur 50 ans le sera sur 50 ans.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Favarger note qu'il existe tout de même des dépassements relativement importants, notamment concernant le chemin Naville et le chemin des Fourches. Il souhaite savoir si l'on peut affirmer que les estimations de départ ont été inexactes.

M. Biedermann rappelle, concernant le chemin Naville, que le Conseil municipal avait voté un crédit de CHF 223'000.--. Un crédit complémentaire de CHF 50'000.-- a été demandé en cours de chantier pour aménager le croisement du chemin de Fossard et du chemin Naville, afin de sécuriser l'entrée devant le collège Claparède. Or, le chemin Naville présentait une fissure très importante sur les 2/3 de sa longueur. Cette fissure a tendance à s'agrandir car le chemin est inscrit dans un terrain pentu. Il est situé le long d'une propriété sise largement en contrebas et il est très sollicité comme voie de desserte, soit depuis la route de Malagnou, soit depuis la route de Florissant. M. Biedermann rappelle que le montant de CHF 223'000.-- était destiné à des travaux ponctuels sur des longueurs de 80 à 100 mètres.

M. Perrin signale qu'il avait obtenu le mandat relatif aux travaux de réfection de l'affaissement sur la tranchée des collecteurs. En cours de travaux et à la demande de la commune, il a entrepris une modification de l'aménagement du carrefour. Il s'est avéré en cours de route qu'il y avait effectivement une fissure dans la chaussée, réparée régulièrement et due à un problème d'affaissement côté Salève. De plus, il y avait des regards en bordure de route qui devaient être repris. Il y avait également des affaissements sur le trottoir. Tous ces travaux ont été exécutés au fur et à mesure de ce qui apparaissait en cours de chantier. M. Perrin tient à dire qu'en tant que mandataire de ce projet, il s'abstiendra au moment du vote.

M. Biedermann ajoute que le projet du chemin des Fourches s'est réalisé en partenariat avec la commune de Cologny. La commune de Chêne-Bougeries a procédé à l'assainissement du chemin des Buclines, c'est-à-dire à la mise en séparatif des égouts dans la partie qui lui appartient, puisque l'extrémité nord dudit chemin appartient à la commune de Vandoeuvres. Chêne-Bougeries a aménagé une zone 30km/h. sur le tronçon chemin des Fourches jusqu'au croisement des chemins David-Munier/Fourches. Comme ces travaux ont été réalisés en raison du transit "poids lourds" sur cet axe et qu'il a fallu aménager des ralentisseurs dans cette zone, une participation de la commune de Cologny avait été demandée. Cette dernière a participé aux frais. Par contre, la commune de Cologny, qui a réalisé un aménagement de l'avenue Munier jusqu'à la route de Vandoeuvres, a dû réaménager son giratoire Munier/chemin des Fourches ainsi que les panneaux 30km/h. Elle a donc également demandé à Chêne-Bougeries une participation financière. Il y a donc eu une très bonne collaboration entre les deux communes.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**BOUCLEMENT D'ANCIENS CREDITS ET OUVERTURE D'UN CREDIT
COMPLEMENTAIRE (CHF 117'670,60)**

Vu la délibération du 10 novembre 2005 ouvrant un crédit de CHF 223'000.-- et vu le crédit supplémentaire de CHF 50'000.-- voté le 15 juin 2006 pour les travaux de réfection du chemin Naville et le montant de la dépense s'élevant à CHF 330'895,65, laissant apparaître un dépassement de CHF 57'895,65 -

Vu la délibération du 15 juin 2006 ouvrant un crédit de CHF 87'500.-- pour les travaux d'aménagement du chemin des Fourches et le montant de la dépense s'élevant à CHF 132'829,80, laissant apparaître un dépassement de CHF 45'329,80 -

Vu la délibération du 7 décembre 2006 ouvrant un crédit de CHF 122'000.-- pour un aménagement des places de jeux des écoles de Chêne-Bougeries et du chemin De-La-Montagne, et le montant de la dépense s'élevant à CHF 123'383,95, laissant apparaître un dépassement de CHF 1'383,95 -

Vu la délibération du 13 septembre 2007 ouvrant un crédit de CHF 140'000.-- pour l'acquisition de l'immeuble sis 23 rue de Chêne-Bougeries et le montant de la dépense s'élevant à CHF 146'850.-- laissant apparaître un dépassement de CHF 6'850.-- -

Vu la délibération du 10 avril 2008 ouvrant un crédit de CHF 87'000.-- pour les travaux de mise en séparatif du collecteur chemin J.-F. Dupuy et le montant de la dépense s'élevant à CHF 93'211,20, laissant apparaître un dépassement de CHF 6'211,20 -

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 1 abstention par la commission des Finances lors de sa séance du 11 janvier 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 20 voix pour et 1 abstention,**

DECIDE

1. d'entériner les dépassements constatés de :
 - CHF 57'895,65 pour les travaux de réfection du chemin Naville
 - CHF 45'329,80 pour les travaux d'aménagement du chemin des Fourches
 - CHF 1'383,95 pour un aménagement des places de jeux des écoles de Chêne-Bougeries et du chemin De-La-Montagne
 - CHF 6'850.-- pour l'acquisition de l'immeuble sis 23 rue de Chêne-Bougeries
 - CHF 6'211,20 pour les travaux de mise en séparatif du collecteur chemin J.-F. Dupuy
2. d'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 117'670,60 (soit le total de tous les dépassements)
3. d'amortir le crédit complémentaire, selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

5.1 Commission Sports-secours : nouvelle dénomination/attribution de la sécurité publique
La Présidente rappelle que lors du dernier Conseil municipal, le groupe Libéral a proposé (proposition écrite) :

- a) que les questions de sécurité soient traitées et clairement attribuées à une commission;
- b) un changement de la dénomination de la commission Sports-secours.

Le Bureau du Conseil municipal a proposé de faire figurer cette proposition sous le point 5) de l'ordre du jour. Le changement de dénomination et l'attribution d'un nouveau domaine à une commission doivent être entérinés par l'ensemble du Conseil municipal.

La Présidente passe la parole à M. Liberek.

M. Liberek rappelle au préalable que la proposition est parvenue à chacun des membres du Conseil municipal et du Conseil administratif. En résumé, le groupe Libéral a constaté que les questions de sécurité publique sont souvent gérées par le Conseil administratif et qu'aucune commission du Conseil municipal ne s'en occupe. Il rappelle que la commission Sports-secours s'occupe uniquement des questions liées à la sécurité civile. Pour remédier à ce manque, le groupe Libéral a décidé de proposer d'attribuer les questions de sécurité publique à la commission Sports-secours. Le groupe Libéral n'a pas l'impression qu'il y ait des problèmes majeurs de sécurité publique, néanmoins, et c'est un constat partagé par bon nombre de citoyens, il existe de plus en plus d'incivilités. Il faut aussi rappeler qu'un certain nombre de constructions vont être réalisées sur la commune au cours des prochaines années et que cela va conduire à une augmentation de la densification. Il est donc important d'appréhender ces questions de sécurité publique en faisant l'hypothèse que, pour les années à venir, il risque d'y avoir plus de problèmes; en les prenant en amont, la situation sera plus confortable lors d'éventuelles difficultés. En conclusion, M. Liberek propose d'accepter d'accorder ce mandat à la commission Sports-secours. La proposition est basée sur les conclusions du rapport de la société Team Consult du 31 août 2009 qui préconisait l'attribution de cette tâche à ladite commission. En revanche, et contrairement à la proposition de renommer cette commission "Prévention et sécurité", le groupe Libéral propose de la nommer "Sécurité-sports-secours", ceci pour deux raisons. D'une part, la nouvelle dénomination proposée par Team Consult ne tient pas compte de l'activité sportive et, d'autre part, les questions de prévention sont déjà prises en compte dans le cadre des travaux de la commission Affaires sociales-prévention.

Avant d'ouvrir la discussion, la Présidente ne souhaiterait pas que certains conseillers municipaux puissent dire qu'elle ne respecte pas le règlement. Celui-ci prévoit des propositions individuelles à son article 32 et des motions à son article 35, dont elle donne lecture. Elle observe que la proposition du groupe Libéral n'entre pas dans ce cadre. Elle propose donc de la considérer comme étant une proposition faite au Conseil municipal concernant son organisation, c'est-à-dire l'attribution de commissions, tel

que cela se fait, en principe, en début de législature. Elle demande donc au groupe Libéral de respecter ce cheminement lors de prochaines initiatives, car elle estime que le règlement doit être le même pour tous.

M. Spinelli ne comprend rien à ce mode de faire. Il a lu dans l'ordre du jour que ce point figure sous communications alors que la Présidente rend attentif au fait qu'il s'agit d'une motion sans véritablement en être une. Il est intéressé par cette idée qu'il trouve excellente, car il déplore lui aussi que la discussion sur la sécurité n'ait lieu nulle part. Il s'interroge néanmoins de savoir s'il ne faudrait pas mettre prévention et sécurité ensemble, dans le cadre des travaux de la commission Affaires sociales-prévention. Or, il ne pense pas que le débat doit avoir lieu ce soir sur ce sujet. Si le Conseil municipal est appelé à voter, il convient de savoir si c'est sur le changement de dénomination ou s'il faut demander au Conseil administratif de faire une proposition.

La Présidente rappelle que ce sujet concerne l'organisation des travaux du Conseil municipal. Elle l'a fait figurer sous le point "Communications" de l'ordre du jour, car elle a eu l'impression, lors du dépôt de cette proposition en décembre 2009, que le sujet n'était pas mûr pour être réalisé. Il faut donc d'abord se mettre d'accord sur ce que l'on veut.

M. Locher précise que le Bureau, lors de l'examen de cette proposition, s'est référé à l'art. 1 du règlement du Conseil municipal qui aborde principalement la question de l'installation de la législature et qui donne, sous chiffre 2, lettre c), la capacité au Conseil municipal de nommer les diverses commissions. Il apparaît qu'en cours de législature, le moment n'est pas tout à fait idéal. Le Bureau propose donc de modifier la dénomination de la commission de la même manière que la dénomination de la commission Routes a été modifiée en devenant commission Mobilités-nature-environnement. Il s'agit aussi de rappeler que le domaine de la sécurité publique n'est traité par aucune autre commission.

La Présidente signale qu'il avait également été dit qu'on pouvait donner une information ce soir et prendre une décision dans un mois. Ce doit être une décision du Conseil municipal. En principe, chaque groupe a été informé par son représentant au Bureau.

Mme Tiercy n'a pas compris s'il s'agit d'inclure le domaine de la sécurité publique dans le champ de compétence de la commission Sports-secours nouvellement dénommée ou si la commission Affaires sociales-prévention perdrait la compétence de traiter de la prévention.

M. Liberek explique que la proposition vise en premier lieu à attribuer les questions de sécurité publique à la commission Sports-secours puis, pour que ce soit plus clair et par souci de transparence, à renommer cette commission Sécurité-sports-secours. Cette proposition émane en partie du rapport de la société Team Consult SA mais, contrairement aux conclusions de celui-ci, le groupe Libéral pense que ce serait source d'erreur de renommer la commission Sports-secours, Prévention et sécurité, parce

.../...

qu'il y aurait confusion avec la sphère de compétence de la commission Affaires sociales-prévention, cette dernière s'occupant déjà des questions de prévention. En aucun cas, il ne s'agissait de faire perdre des prérogatives à cette commission.

M. Spinelli constate que l'on discute de ces concepts à la volée. Il se demande s'il ne faudrait pas somme toute retirer la prérogative en matière de prévention à la commission Affaires sociales-prévention, parce que depuis qu'il y siège, celle-ci reçoit plutôt des associations. D'autre part, il voit davantage de liens entre la prévention, la sécurité et les secours qu'entre les secours et le sport. Dans un souci de cohérence, il se demande si la sécurité et la prévention ne devraient pas être liées.

La Présidente annonce qu'elle est en situation délicate en tant que présidente de la commission Affaires sociales-prévention. Elle souhaiterait passer la présidence du Conseil à M. Naggar.

M. Naggar accepte avec plaisir la présidence.

Mme Sobanek a pris connaissance du rapport de la société Team Consult SA et elle pense qu'il faut faire très attention à ne pas créer un nouveau ghetto. Elle partage l'avis que la sécurité et la prévention vont mieux ensemble que la sécurité et le sport. D'un autre côté, la commission Affaires sociales-prévention est extrêmement chargée. Elle a beaucoup d'associations à recevoir et cela demande du temps. C'est la raison pour laquelle elle pense que la discussion doit se poursuivre en commission. Il faudrait peut-être aussi qu'un conseiller administratif soit en charge des questions de sécurité.

M. Liberek pense que la question de la prévention est légitime. De son point de vue, la commission Affaires sociales-prévention fait de façon indirecte beaucoup de prévention en aidant certaines associations. Ensuite, on peut discuter longtemps de la délimitation du champ. A partir de quand fait-on de la prévention ? Le subventionnement d'associations qui luttent pour éviter la délinquance chez les jeunes en constitue une forme. Cependant, l'essentiel de la discussion de ce jour est que la question de la sécurité publique n'est pas traitée au sein d'une commission du Conseil municipal.

Mme Sobanek estime qu'il faudrait mieux définir les compétences des commissions appelées à traiter de sécurité et de prévention. Pour ce faire, il faut prévoir, soit d'élargir les séances des commissions concernées, soit d'agender des rencontres régulières entre les deux commissions.

Mme Sobanek reprend la présidence.

M. Spinelli propose que les commissions Affaires sociales-prévention et Sports-secours se réunissent pour discuter de cela. De son point de vue, la frontière entre sécurité et prévention est plus fine qu'entre les autres domaines. On gagnerait donc du temps si les deux commissions pouvaient se réunir.

Mme Tiercy serait curieuse d'entendre les personnes concernées par ces dicastères.

.../...

Mme Grandjean-Kyburz précise que la commission Affaires sociales-prévention s'occupe, dans le domaine de la prévention, surtout des TSHM et de l'Action Trois-Chêne pour l'emploi. Elle a évoqué le travail des APM lors de la fermeture des préaux. La proposition de M. Liberek lui convient tout à fait.

Mme Sommer pense qu'il ne faut pas trop cloisonner les tâches des commissions. Il existe souvent des situations qui concernent deux commissions, par exemple la sécurité qui touche la commission Petite enfance-jeunesse alors que la sécurité publique concerneira plutôt la nouvelle commission Sécurité-sports-secours. La liste de commissions ne devrait pas être exhaustive mais indicative et pouvoir être discutée de cas en cas. Dans d'autres parlements, que ce soit au niveau national ou cantonal, on discute d'abord de manière générale et ensuite, on répartit les tâches entre les commissions concernées. Il ne faut donc pas être trop rigide.

M. Favarger rappelle la teneur de la discussion qui avait eu lieu au Conseil municipal de novembre 2009, lorsqu'il était question d'engager un quatrième APM. M. le maire avait proposé un rapport concernant la problématique de la sécurité, ce qui a été fait. Il regrette cependant qu'un résumé du rapport de Team Consult SA n'ait pas été fait car il ne sait pas si tout le monde a eu le temps de le lire. C'est donc un argument en faveur du report de la proposition du groupe Libéral au prochain Conseil municipal. En ce qui concerne le problème de la sécurité, il s'agirait aussi de ne pas perdre de vue que c'est une des tâches des APM, ceci en dehors des problèmes de circulation.

Mme Garcia soutient la proposition de M. Liberek. C'est une bonne idée d'attribuer la sécurité à la commission Sports-secours. En premier lieu, elle est moins chargée que la commission Affaires sociales-prévention. Deuxièmement, il est vrai que la délimitation des tâches entre les commissions Affaires sociales-prévention et Sécurité-sports-secours ne sera pas toujours simple, mais, comme l'a dit Mme Sommer, rien n'empêchera de discuter d'un même sujet dans les deux commissions. Elle propose de prendre la décision de renommer la commission Sports-secours et de lui attribuer le domaine de la sécurité.

M. Liberek souligne que Mme Sommer a dit quelque chose d'important, à savoir que la délimitation des tâches des commissions est difficile. Cela ne doit pas empêcher d'aller de l'avant, surtout pour un sujet qui est d'importance, celui de la sécurité. Deuxièmement, il pense que le rapport de Team Consult SA a été envoyé suffisamment tôt et a laissé un temps raisonnable pour réfléchir à la question. Cependant, il ne voit pas d'inconvénient à une séance de commissions réunies mais cette approche aura cependant le désavantage qu'un certain nombre de conseillers municipaux ne seront pas présents. Un sujet comme la sécurité doit être ouvert au maximum d'intervenants. En outre, ce soir, les conseillers administratifs qui sont en charge de ces questions sont présents. Sachant que la solution idéale n'existe pas, il propose d'aller de l'avant et de prendre une décision de principe.

La Présidente a le sentiment que certaines personnes ont encore besoin de réfléchir. Par respect pour elles, elle propose de prendre une décision lors du prochain Conseil municipal.

.../...

M. Naggar fait remarquer que le Conseil est presque au complet. Il a cru entendre qu'il y avait un consensus de presque tous les partis et que tout le monde est d'accord sur l'idée. Chacun a pu prendre connaissance de l'excellent document qui traite de la sécurité. Pourquoi reporter ? Est-ce une question de formalisme ? Il s'incline si tel est le cas, mais il ne voit pas la nécessité de renvoyer un objet sur lequel tout le monde semble d'accord.

M. Fassbind ajoute un point, à savoir la durée pendant laquelle cette décision aura une incidence, ce d'autant plus qu'il y aura un nouveau brassage de commissions à la fin de la législature. Par ailleurs, l'organisation d'une séance de commissions réunies prend toujours du temps et il sera peut-être difficile de mettre cet objet à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Vu l'urgence de la problématique de la sécurité, il pense qu'il n'est pas opportun de perdre deux mois pour prendre une décision. Il est d'avis de voter ce soir.

La Présidente tient à dire que sa proposition n'était pas du tout liée à un quelconque formalisme. Elle se sent avant tout le devoir de veiller au bon déroulement des débats et au climat des discussions. Elle est tout à fait d'accord qu'il y aurait un consensus autour de cette question, mais vu que la dernière fois, le Conseil municipal a subi un diktat de la part d'un groupe et que cet épisode a causé un certain traumatisme auprès d'un certain nombre de membres de ce Conseil, elle propose, par prudence, ou plutôt par bon procédé et afin d'avoir des débats sereins, de renvoyer la décision à la séance du Conseil municipal prévue le 11 mars. Par ailleurs, elle ne pense pas qu'une séance des commissions réunies soit nécessaire.

M. Spinelli souhaiterait simplement que cet objet figure sous le point 6) de l'ordre du jour, à savoir "Propositions". S'il est décidé ce soir d'enlever les prérogatives en matière de prévention à la commission Affaires sociales-prévention, il s'abstiendra car il trouve qu'un tel sujet doit d'abord être discuté en commission.

Mme Sommer rappelle que le groupe Libéral a formulé sa proposition lors de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2009. Chacun a donc eu assez de temps pour réfléchir.

M. Rivoire pensait que ce soir, le Conseil municipal allait se prononcer sur le changement de dénomination de la commission Sports-secours et qu'ensuite les deux commissions, Affaires sociales-prévention et Sécurité-sports-secours se répartiraient les tâches. C'est de leur responsabilité de formuler des propositions et il trouverait assez sympathique de les réunir afin qu'elles se mettent d'accord, si nécessaire, concernant la répartition de leurs "cahiers des charges".

Mme Garcia souhaitait souligner le fait que la proposition du groupe Libéral date de décembre 2009. Par ailleurs, chacun aura eu le temps de lire le rapport de la société Team Consult SA. Comme l'a dit Mme Grandjean-Kyburz, en ce qui concerne la prévention, la commission Affaires sociales-prévention s'occupe en priorité du travail des TSHM et de l'Action Trois-Chêne pour l'emploi. Il lui paraît évident que les questions générales de sécurité soient traitées au niveau de la nouvelle commission

Sécurité-sports-secours. Elle souhaiterait également revenir sur les paroles de Mme la Présidente. Elle n'a pas beaucoup apprécié qu'on parle de diktat lors d'un vote démocratique. On se situe dans une démocratie où malheureusement ou heureusement, une majorité l'emporte. Parler de diktat ne lui semble pas très approprié.

La Présidente précise qu'elle a cité des extraits du procès-verbal. Elle n'était pas la seule à penser cela.

M. Reverdin signale que son groupe aurait peut-être une solution de compromis. Il y a deux aspects, le premier qui ne lui paraît pas remis en question, à savoir que la sécurité n'est à ce jour prise en charge par aucune commission. Le deuxième aspect est la répartition entre les deux commissions en ce qui concerne la prévention. On pourrait scinder le problème en deux, décider ce soir d'attribuer la sécurité à la commission Sports-secours, laisser un peu de temps pour revoir les attributions entre les deux commissions, puis changer la dénomination.

M. Liberek trouve que la proposition est très bonne. Il avait aussi l'intention d'entériner dans un premier temps l'attribution de la sécurité publique et, dans un deuxième temps, de prévoir une séance de commissions réunies, commissions Affaires sociales-prévention et Sports-secours, pour clarifier les cahiers des charges. Il faut que la dénomination reflète au mieux leurs tâches respectives pour que les citoyens comprennent qui fait quoi. M. Liberek accepte la proposition de M. Reverdin et demande qu'on vote uniquement ce soir sur l'attribution de la sécurité publique à la commission Sports-secours.

M. Spinelli ne voit pas d'inconvénient à aborder cette question en commissions réunies. Cependant, quelle est l'urgence ? S'il y avait un problème de sécurité, il ne verrait pas d'opposition farouche à ce qu'on le confie à la commission Sports-secours. Il considère le vote de ce soir comme une provocation, comme une manifestation de force du groupe Libéral. Pourquoi maintenir à tout prix une proposition alors que M. Liberek vient de convenir d'une séance de commissions réunies. Il est surpris de cette combativité sur cette question qui pourrait être réglée en prenant le temps nécessaire.

M. Liberek ne voit pas de pertinence dans le fait de savoir si la combativité est quelque chose d'important.

M. Spinelli demande qu'une éventuelle question de sécurité soit attribuée à la commission Sports-secours alors que celle-ci n'a à ce jour aucun mandat y relatif. Ce serait outrepasser ses compétences. Une fois pour toutes, qu'on lui attribue le mandat et ensuite on en discute en commission.

M. Naggar demande s'il serait possible de pouvoir trancher sans se référer aux mots "traumatisme", "diktat" et "combativité". Ces mots n'ont pas leur place ici. Ce n'est pas la manière de travailler. Il faut les enlever du vocabulaire utilisé en Conseil. On pourrait voter sur le fait d'aller de l'avant ou non.

La Présidente réitère que les documents en possession des conseillers municipaux méritent réflexion. Toutefois, la démocratie étant ce qu'elle est, elle accepte la proposition, mais suggère qu'elle soit traitée sous le point 6) de l'ordre du jour.

La Présidente poursuit avec le point 5.

M. Locher signale, concernant la délégation aux 4 C, que Mme Martin-Achard souhaiterait se faire remplacer dorénavant par Mme Christine Othenin-Girard.

Mme Bisanti annonce que, pour des raisons professionnelles, elle cherche aussi à se faire remplacer, car elle est active au sein de 6 commissions.

La Présidente prend acte de ces demandes.

6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

La Présidente reprend la proposition du groupe Libéral et formule le vote de la manière suivante :

Le Conseil municipal est-il favorable à l'attribution de la sécurité publique à la commission Sports-secours ?

- Par 18 voix pour et 4 abstentions, le Conseil municipal est favorable à cette attribution.

La Présidente donne ensuite lecture de la motion du groupe Libéral.

" Concerne : macarons en zone bleue

Le groupe Libéral demande au Conseil administratif :

- d'étudier la possibilité d'instaurer le macaron de stationnement en zone bleue pour les habitants de Chêne-Bougeries
- de lancer l'étude permettant de prouver l'utilité de ce dispositif et d'obtenir l'accord de la Direction générale de la mobilité.

Chêne-Bougeries, le 2 février 2010

Pour le groupe Libéral
Christine Othenin-Girard "

La Présidente souligne que s'il existait une vraie reconnaissance concernant les idées politiques émises pour la première fois dans cette enceinte, le brevet de la motion "macarons" reviendrait certainement au groupe des Verts qui, à plusieurs reprises, a formulé des propositions soutenues par le groupe Socialiste et refusées par les Libéraux. Elle est enchantée de voir que les choses changent puisque le groupe Libéral fait une proposition allant dans ce sens. La motion sera renvoyée au Conseil administratif. Elle ne prévoit pas d'ouvrir la discussion.

Mme Tiercy aimerait cependant dire qu'elle soutient cette motion, mais dire aussi que la commission Mobilités-nature-environnement est concernée par le sujet et l'a déjà abordée. Lors de sa prochaine séance, des propositions seront formulées et il est prévu qu'une étude soit relancée.

M. Biedermann confirme que cet objet sera traité lors d'une prochaine séance de la commission Mobilités-nature-environnement. La question de l'étude relative au stationnement sera traitée. La question des macarons sera également abordée puisqu'on en parle dans les journaux et que certaines communes ont obtenu des autorisations.

M. Locher fait remarquer que le Département a récemment changé d'attitude. Comme chacun l'aura appris par la presse, deux communes voisines ont obtenu des macarons ce qui avait jusqu'alors été refusé. D'où l'idée de relancer l'étude relative au stationnement en y ajoutant la problématique des macarons.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions/propositions.

M. Perrin a une question suite à l'annonce faite par Mme Grandjean-Kyburz, à savoir que les crédits destinés au projet de la Maison de la Gradelle seraient scindés en deux. Il souhaiterait savoir pour quelle raison.

Mme Grandjean-Kyburz indique que cette décision fait suite à la séance des commissions réunies, Finances et Bâtiments-constructions du 16 décembre 2009.

Mme Garcia confirme que c'est en effet lors de cette commission du 16 décembre que les commissaires ont clairement demandé une séparation en deux crédits d'investissement distincts.

M. Perrin aurait souhaité une réponse un peu plus détaillée, mais il voit que cela gêne beaucoup de monde. Donc, il n'ira pas plus loin concernant ce point.

M. Liberek tient à préciser que lors de la séance conjointe, Finances et Bâtiments-constructions, il est apparu que les deux chantiers n'avaient pas obligatoirement le même calendrier, qu'ils ne feront pas nécessairement appel aux mêmes entreprises, qu'ils ont des finalités différentes et que les synergies entre les deux demeurent à être étudiées plus avant. Donc, la proposition a été faite de les séparer, d'un côté, on parle de rénovation de locaux et de l'autre d'un projet constructif en tant que tel. C'est donc pour éviter d'avoir un paquet ficelé et lier le devenir d'un volet du projet à celui de l'autre, que cette décision a été prise.

M. Perrin remercie de cette réponse qui n'est pas du tout de nature technique. Elle n'est pas non plus de nature financière et cela laisse un arrière goût qui le chagrine.

M. Spinelli serait intéressé de comprendre la raison de ce chagrin. Il semble que l'intérêt de cette séparation, c'est surtout la lisibilité renforcée du projet. Tout le monde est d'accord sur le fait que le niveau de contestation entre les deux chantiers

envisagés diverge beaucoup; l'un paraît plus contesté que l'autre. Il trouve dès lors que la décision va dans le bon sens.

M. Perrin aurait apprécié cette lisibilité si elle avait été annoncée préalablement. Le premier projet, celui dénommé "Maison de l'enfance", consistait en une rénovation. La "Maison de la Gradelle" ne correspond plus au projet initial. On tombe dans un autre projet qui n'a plus rien à voir et qui n'a pas été étudié sérieusement. Il en reste à ce stade de ses remarques.

M. Rivoire rappelle qu'à la séance précédente, il avait été interpellé par Mme Tiercy à propos de sa non intervention concernant le respect des procédures. Il souhaiterait dire pourquoi il n'était pas intervenu, à savoir parce qu'il y avait eu un précédent en 2006 et, qu'à cette occasion, le Service de surveillance des communes avait donné une réponse circonstanciée le 10 avril 2007, en expliquant toutes les procédures relatives aux possibilités de modifications. Il recommande de lire les folios 3935 et 3936 qui indiquent toutes les modifications qu'on peut valablement apporter.

Mme Sommer a eu le plaisir d'assister ce matin à la journée "Responsabilités citoyennes" et c'était une belle leçon de démocratie. Elle souhaiterait féliciter tous les intervenants, le Conseil administratif, Mme la Présidente, de la façon dont ils ont mené cette journée. La critique est aisée, mais il faut aussi relever ce qui va bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.45.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. GARCIA

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK